

COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC.

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2018

COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC.

**ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2018**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
Sommaire des annexes	14

Société de comptables professionnels agréés
Partnership of Chartered Professional Accountants

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du
COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC.

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC.** «l'organisme », qui comprennent le bilan au **31 décembre 2018**, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section "Fondement de l'opinion avec réserve" de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au **31 décembre 2018**, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'organisme tire des produits des ventes d'un bar et des revenus de location dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits, à l'insuffisance des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le **31 décembre 2018** et le **31 décembre 2017**, de l'actif à court terme au **31 décembre 2018** et au **31 décembre 2017** et des actifs nets au 1er janvier et **31 décembre 2018**.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Jean-François Beaulieu Bisson s.e.n.c.r.l.

Société de comptables professionnels agréés

Laval, le 8 mars 2019

¹ Par Jean-François Beaulieu, CPA auditeur, CGA

COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC.

RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Projet Fonctionnement - Annexe A	204 446	240 111
Projet Zone HOMA - Annexe B	-	164
Projet VIDEHOMA - Annexe C	17 875	30 062
Projet Concerts populaires de Montréal - Annexe D	<u>437 262</u>	<u>426 653</u>
	<u>659 583</u>	<u>696 990</u>
CHARGES		
Projet Fonctionnement - Annexe A	229 982	224 521
Projet Zone HOMA - Annexe B	1 833	9 578
Projet VIDEHOMA - Annexe C	17 730	41 199
Projet Concerts populaires de Montréal - Annexe D	<u>432 268</u>	<u>374 942</u>
	<u>681 813</u>	<u>650 240</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>(22 230)</u></u>	<u><u>46 750</u></u>

COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

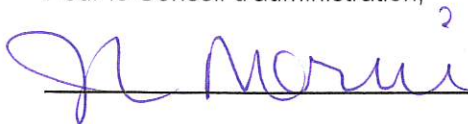
	<u>Affecté</u> \$	<u>Non affecté</u> \$	<u>2018</u> <u>Total</u> \$	<u>2017</u> <u>Total</u> \$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	20 000	221 202	241 202	194 452
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	(22 230)	(22 230)	46 750
Affectation d'origine interne (note 7)	<u>(20 000)</u>	<u>20 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>-</u>	<u>218 972</u>	<u>218 972</u>	<u>241 202</u>

COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC.

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	73 948	63 255
Placements temporaires (note 3)	150 458	154 023
Débiteurs	13 727	10 000
Taxes de vente à recevoir	5 710	6 016
Frais payé d'avance	5 771	10 060
	<u>249 614</u>	<u>243 354</u>
PLACEMENTS CULTURE (note 4)	<u>72 461</u>	<u>76 447</u>
	<u><u>322 075</u></u>	<u><u>319 801</u></u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	25 396	12 730
Revenus perçus d'avance	20 677	8 839
	<u>46 073</u>	<u>21 569</u>
PLACEMENTS CULTURE - PERÇUS D'AVANCE (note 4)	<u>57 030</u>	<u>57 030</u>
	<u><u>103 103</u></u>	<u><u>78 599</u></u>
ACTIF NET		
Affecté	-	20 000
Non affecté	218 972	221 202
	<u>218 972</u>	<u>241 202</u>
	<u><u>322 075</u></u>	<u><u>319 801</u></u>

Pour le Conseil d'administration,

 _____, administrateur

_____, administrateur

COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC.

FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>(22 230)</u>	<u>46 750</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteur	(3 727)	(10 000)
Taxes de vente à recevoir	306	2 819
Frais payés d'avance	4 289	(10 060)
Créditeurs et charges à payer	12 666	865
Revenus perçus d'avance	<u>11 838</u>	<u>(16 086)</u>
	<u>25 372</u>	<u>(32 462)</u>
	<u>3 142</u>	<u>14 288</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Disposition de placement	94 268	29 430
Acquisition de placement	(90 703)	-
Variation - Placements culture (note 4)	<u>3 986</u>	<u>(3 629)</u>
	<u>7 551</u>	<u>25 801</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	10 693	40 089
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>63 255</u>	<u>23 166</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>73 948</u></u>	<u><u>63 255</u></u>

COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 DÉCEMBRE 2018

1. STATUTS CONSTITUTIFS

COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC. est un organisme à but non lucratif, constitué le 26 février 1991 selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.

La corporation est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC. applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'abonnements, billetterie et location sont constatés à titre de produits lorsque l'événement a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Biens et services

Le fonctionnement de l'organisme dépend entre autres des biens et services qui lui sont rendus par les divers partenaires liés à la tenue de ses événements.

Ces apports en biens et services évalués en fonction de leur valeur d'échange, et qui auraient autrement dû être achetés par l'organisme, sont constatés dans les produits et dans les charges à l'état des résultats.

Évaluation des instruments financiers

Le COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC. évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements culture qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués subséquentement au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs et des taxes de vente à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et charges à payer.

Ventilation des charges

COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC. présente plusieurs de ses charges par projets.

Les coûts des projets comprennent, en plus des frais directs liés aux projets, des montants imputés de la façon suivante:

Salaires et charges sociales : Selon l'effort consacré par projet.

Assurance et honoraires professionnels : Répartition égale entre les projets.

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
3. PLACEMENTS TEMPORAIRES		
Caisse Desjardins du Cœur-de-l'île		
Épargne à terme, 1,10 % (1 % en 2017) échéant le 14 août 2019	80 000	80 000
Compte Avantage entreprise, 1 % (0,80 % en 2017)	<u>70 458</u>	<u>74 023</u>
	<u>150 458</u>	<u>154 023</u>

COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 DÉCEMBRE 2018

4. PLACEMENTS CULTURE

En vertu du programme Placements culture du Conseil des arts et des lettres du Québec, COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC. a versé originalement une somme de 30 030 \$ à la Fondation du Grand Montréal (FGM) organisme bénéficiaire du programme.

En contrepartie, COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC. obtiendra en 2020 du Conseil des arts et des lettres du Québec, un appariement de 150 % de ladite somme, soit 45 000 \$.

Modalités et conditions du programme

57 030 \$: Dans un fonds de dotations dont le capital a été transféré à la Fondation du Grand Montréal qui en effectuera la gestion sur une période de dix ans.

Variation du compte de Placements culture

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Mise de fonds initiale	30 030	30 030
Transfert du fonds de dotation du Conseil des arts et des lettres du Québec	<u>27 000</u>	<u>27 000</u>
	<u>57 030</u>	<u>57 030</u>
Revenus de placement		
Solde au début	16 211	5 684
Revenus de placement réinvestis de l'exercice	3 392	12 977
Distributions de l'exercice	<u>(2 500)</u>	<u>(2 450)</u>
Solde à la fin	<u>17 103</u>	<u>16 211</u>
Gains non matérialisés		
Solde au début	3 206	10 104
Variation de l'exercice	<u>(4 878)</u>	<u>(6 898)</u>
Solde à la fin	<u>(1 672)</u>	<u>3 206</u>
	<u><u>72 461</u></u>	<u><u>76 447</u></u>

COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2018

5. MAISON DE LA CULTURE MAISONNEUVE

En date de préparation du rapport, la convention d'utilisation des locaux et équipements de la Maison de la culture Maisonneuve, sans versement de contribution financière avec la ville de Montréal, est en cours de renouvellement.

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les dépenses de l'exercice comprennent des sommes versées à un des administrateurs et à une personne proche de la direction.

Publicité	4 535	\$
Médiation culturelle	315	
Événements spéciaux	4 602	
Papeterie	156	
	<u>9 608</u>	\$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentées.

7. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

En 2017, le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant de 20 000 \$ à la création d'un fonds de développement de clientèle pour les concerts populaires.

Le montant a été utilisé durant l'exercice se terminant le 31 décembre 2018.

L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ce montant grevé d'affectation interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 DÉCEMBRE 2018

8. VENTILATION DES CHARGES CLASSÉES PAR PROJETS

	<u>Projet fonctionnement</u>	<u>ZONE HOMA</u>	<u>VIDEHOMA</u>	<u>Concerts populaires Montréal</u>	<u>2018</u>
					\$
Salaires et charges sociales	80 679	-	8 022	71 462	160 163
Responsable billetterie	-	-	-	-	-
Direction artistique	-	-	-	-	-
Administration	-	-	-	-	-
	<u>80 679</u>	<u>-</u>	<u>8 022</u>	<u>71 462</u>	<u>160 163</u>
Assurance	895	895	384	895	3 069
Honoraires professionnels	1 801	-	1 801	1 801	5 403
	<u>Projet fonctionnement</u>	<u>ZONE HOMA</u>	<u>VIDEHOMA</u>	<u>Concerts populaires Montréal</u>	<u>2017</u>
					\$
Salaires et charges sociales	82 696	-	30 244	39 014	151 954
Responsable billetterie	-	-	-	5 000	5 000
Direction artistique	-	-	-	12 100	12 100
Administration	-	-	-	12 000	12 000
	<u>82 696</u>	<u>-</u>	<u>30 244</u>	<u>68 114</u>	<u>181 054</u>
Assurance	843	843	843	843	3 372
Honoraires professionnels	1 150	1 150	1 150	1 150	4 600

COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 DÉCEMBRE 2018**

9. RISQUES FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan, soit au 31 décembre 2018.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux subventions à recevoir, qui sont assujetties à des conditions qui doivent être respectées pour en assurer l'encaissement.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre associé aux placements culture est réduit au minimum, puisque la majorité du placement est investi en titre à revenu fixe par le biais de la Fondation du grand Montréal.

COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC.**SOMMAIRE DES ANNEXES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018**

SOMMAIRE

Annexe A - Projet Fonctionnement	15
Annexe B - Projet Zone HOMA	16
Annexe C - Projet VIDEHOMA	17
Annexe D - Projet Concerts populaires de Montréal	18

COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC.

PROJET FONCTIONNEMENT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Annexe A

PRODUITS	2018 \$	2017 \$
Location	17 346	26 138
Bar	24 550	26 534
Abonnements et billetterie	59 694	77 205
Ville de Montréal	70 104	41 608
Ministère de la Culture	-	1 673
Mouvement Desjardins	14 000	20 000
Fondation du Grand Montréal	2 500	2 450
Événements spéciaux	-	8 853
Partenaires	11 100	19 861
Contrat d'administration - Petits bonheurs diffusion culturelle	1 075	10 000
Intérêts	461	9 833
Placements culture (note 4)	2 500	2 450
Gain non-matérialisé sur placement (note 4)	(4 878)	(6 898)
Autres	5 994	404
	<u>204 446</u>	<u>240 111</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	80 679	82 696
Cachets d'artistes et frais de productions	57 685	48 379
Bar	16 974	14 528
Billetterie	1 228	1 062
Frais de location	464	2 714
Relations extérieurs et visibilité de l'organisme	1 502	1 614
Événements spéciaux et galerie	2 094	16 156
Projets - Ciné-Club	1 691	2 930
Activités et médiations culturelles	54 797	41 301
Déplacements	498	421
Télécommunications	1 432	1 405
Publicité	1 382	5 485
Assurance	895	843
Frais de bureau et poste	36	568
Entretien et équipements	4 695	1 432
Honoraires professionnels	1 801	1 150
Frais bancaires	709	1 097
Administration	1 420	740
	<u>229 982</u>	<u>224 521</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(25 536)</u>	<u>15 590</u>

COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC.

PROJET - ZONE HOMA
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Annexe B

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Divers	-	164
	<u>-</u>	<u>164</u>
CHARGES		
Télécommunications	17	52
Location matériel	-	4 000
Matériel promotionnel	-	1 550
Billetterie	-	1 072
Assurance	895	843
Honoraires professionnels	-	1 150
Taxes et permis	921	911
	<u>1 833</u>	<u>9 578</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(1 833)</u>	<u>(9 414)</u>

COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC.

PROJET - VIDEHOMA
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Annexe C

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Contrats de services	17 375	30 062
Divers	500	-
	<u>17 875</u>	<u>30 062</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	8 022	30 244
Entretien et équipement	102	588
Télécommunication	358	1 167
Frais de productions	7 001	6 983
Assurance	384	843
Honoraires professionnels	1 801	1 150
Administration	62	224
	<u>17 730</u>	<u>41 199</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>145</u>	<u>(11 137)</u>

COMITÉ MUSIQUE MAISONNEUVE INC.

**PROJET - CONCERTS POPULAIRES DE MONTRÉAL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018**

Annexe D

	<u>2018</u>	Biens et services	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS				
Abonnements et billetterie	121 452	-	121 452	97 379
Ville de Montréal	162 663	66 000	228 663	238 333
Arrondissement MHM - sonorisation	37 138	-	37 138	35 924
Mouvement Desjardins	7 500	-	7 500	1 398
Subventions	2 400	-	2 400	-
Partenaires	18 840	21 030	39 870	53 565
Autres	239	-	239	54
	<u>350 232</u>	<u>87 030</u>	<u>437 262</u>	<u>426 653</u>
CHARGES				
Cachets d'artistes	163 957	-	163 957	120 541
Salaires et charges sociales (Administration, billetterie et fonctionnement général)	71 462	-	71 462	39 014
Billetterie	2 418	-	2 418	1 348
Responsable billetterie	-	-	-	5 000
Direction artistique et générale	-	-	-	12 100
Frais de production	37 583	87 030	124 613	126 080
Événements spéciaux	15 425	-	15 425	-
Projets orchestrés pour les jeunes, les médiations et les bénévoles	1 028	-	1 028	1 832
Location matériel	10 690	-	10 690	14 780
Droits d'auteurs	4 189	-	4 189	2 913
Télécommunications	2 346	-	2 346	2 309
Publicité	17 725	-	17 725	31 996
Développement de clientèle	-	-	-	12 000
Déplacements	687	-	687	338
Assurance	895	-	895	843
Honoraires professionnels	1 801	-	1 801	1 150
Entretien et petits équipements	10 487	-	10 487	90
Administration	1 789	-	1 789	252
Frais bancaires	2 756	-	2 756	2 356
	<u>345 238</u>	<u>87 030</u>	<u>432 268</u>	<u>374 942</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>4 994</u>	<u>-</u>	<u>4 994</u>	<u>51 711</u>